

'81 NOV 10 11 04

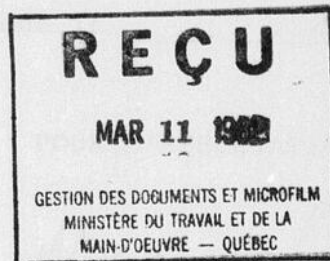
'81 NOV -2 15 02

MSR

PAR MESSENGER

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL
INTERVENUE ENTRE

HOPITAL SAINT JULIEN
NOM DE L'ETABLISSEMENT



ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES PHYSIOTHERAPEUTES DU QUEBEC

NOM DU SYNDICAT

Au commissaire général du travail

CONVENTION COLLECTIVE

ENTRE Hôpital Saint Julien

(EMPLOYEUR)

220 rue Principale, St Ferdinand d'Halifax, P.Q. G0N 1N0

(ADRESSE)

ET Association professionnelle des physiothérapeutes du Québec

(ASSOCIATION ACCREDITEE)

L'employeur et l'association accréditée conviennent que le mémoire d'entente agréé à l'échelle nationale et signé à Québec le 16 janvier 1980 entre le Comité patronal de négociation du secteur des Affaires sociales (CPNAS) et le Cartel des organismes professionnels de la santé (COPS) constitue la convention collective régissant les conditions de travail des salariés visés par l'accréditation accordée à l'association accréditée le 23 septembre 1981.

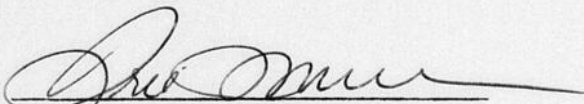
Numéro du dossier d'accréditation Q-8921-08

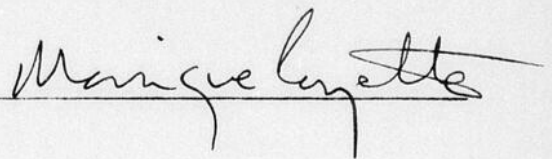
Le nombre de salariés régis par cette convention est de 01

Les parties ont signé le présent document le 15 octobre 1981

POUR L'EMPLOYEUR

POUR L'ASSOCIATION


Pierre Lussier


Marique Luyette

En foi de quoi, les parties, après avoir lu, ont signé par l'entremise de leurs
représentants autorisés ce 15 Octobre 1981 à St. Jeanne

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES PHYSIOTHERAPEUTES DU QUEBEC

NOM DU SYNDICAT LOCAL

HOPITAL SAINT JULIEN

NOM DE L'ETABLISSEMENT

Dominique Langette

Dr. Olivier
Cherrier